

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2021**

N°16

**OBJET : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE  
REAMENAGEMENT ET L'EXTENSION DU POLE  
AQUALUDIQUE DU PAÏCHEROU – AVENANT N°2**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 31 Mars 2021
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an Deux Mille Vingt et un, le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de Mme CHESA, Première Adjointe.

M. LARRAT, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoints.

Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M BLASQUEZ, Mme BARTHES, Mme GASC, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, M. PEREZ, M. LE MAIRE, M. MONTAGNÉ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M LECINA,

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Madame la Présidente expose :

La Ville de CARCASSONNE mène un projet de réaménagement de la piscine du Païcherou en un pôle aquatique moderne et multifonctionnel, disposant de bassins couverts, de bassins extérieurs et d'un espace bien-être.

La ville prévoit également l'aménagement des infrastructures existantes autour de ce pôle aquatique avec la construction de zones de stationnement, un réaménagement des voiries existantes ainsi que la création d'espaces paysagers et de détente en bord d'Aude.

Ces aménagements ont fait l'objet d'un marché n°19112 dont le lot n° 1 a été attribué au groupement COLAS MIDI MEDITERRANEE (devenu Colas France par avenant n°1)/CAZAL TP.

Des évolutions importantes sont survenues lors de l'opération sur le contenu du programme de travaux et il a fallu faire face à des aléas de chantier liés à la nature des sols et aux conditions météorologiques. Ces évolutions ont engendré des modifications de prestations et de quantités par rapport à celles prévues initialement dans le marché.

Les hypothèses sur l'étendue de la nature des sols définies lors des études n'ont pas été confirmées lors de la phase travaux. Le dimensionnement de certaines structures de chaussées a dû être redéfini à la hausse. D'autre part, les sols en place se sont révélés hétérogènes et de nombreuses purges ont dû être réalisées.

Des modifications significatives ont été apportées au projet suite aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France sur le permis d'aménager. Ces ajustements sont intervenus après la passation du marché de travaux.

Ils ont entraîné :

- La modification du revêtement sur l'ensemble des trottoirs
- L'augmentation des surfaces de stationnement en revêtement perméable
- L'augmentation de la surface du parvis du pôle aquatique et la modification du revêtement

Dans le cadre du diagnostic archéologique préconisé par la DRAC, des fouilles ont été réalisées par l'INRAP sur le site des travaux. Ces investigations ont été réalisées en période pluvieuse et les matériaux du site ont été pollués. Des terrassements supplémentaires et la mise en œuvre de remblais en matériaux nobles ont été nécessaires.

L'ensemble de ces dispositions entraîne donc le remplacement ou la modification de certaines prestations initiales ainsi que des prestations supplémentaires.

L'incidence financière sur le lot n°1 se traduit comme suit :

Marché initial		Avenant n°02		Montant après avenant n°02	
Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
1399 842.00€	1679 810.40€	207 176.62€	248 611.94€	1607 018.62€	1928 422.34€

Après application de la variation des prix au 15 mars 2021 d'un montant de (-) 7 416,06 € HT, cet avenant représente 14.87 % du montant du marché initial.

L'avenant étant supérieur à 5% montant du marché initial, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 mars 2021 a émis, à l'unanimité, un avis préalable favorable en vertu de ses attributions élargies par délibération du 16 juillet 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 au marché 19112 lot n°1.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées
- M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX s'abstiennent

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Madame la Présidente.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210408-delib080421016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Le Maire,  
Gérard LARRAT